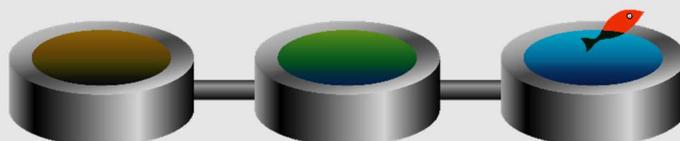




Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



2018

■ Organisation

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La CDC COEUR DE CHARENTE regroupe les communes de AIGRE, AMBERAC, ANAIS, AUNAC SUR CHARENTE, AUSSAC-VADALLE, BARBEZIERES, BESSE, CELLEFROUIN, CELLETES, CHAPELLE (LA), CHARME, CHENON, COULONGES, EBREON, FONTCLAIREAU, FONTENILLE, FOUQUEURE, GOURS (LES), JUILLE, LICHERES, LIGNE, LONNES, LUPSAULT, LUXE, MAINE DE BOIXE, MANSLE, MONTIGNAC CHARENTE, MOUTON, MOUTONNEAU, NANCLARS, ORADOUR, PUYREAUX, RANVILLE-BREUILLAUD, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, SAINT FRAIGNE, SAINT FRONT, SAINT GROUX, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, TACHE (LA), TOURRIERS, TUSSON, VAL DE BONNIEURE, VALENCE, VARS, VENTOUSE, VERDILLE, VERVANT, VILLEJESUS, VILLEJOUBERT, VILLOGNON, VOUHARTE et XAMBES.

Le service d'assainissement collectif de la communauté de communes est issu de la fusion, lors de la prise de compétence, de 18 anciens services d'assainissement.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES

Ces services sont exploités de la façon suivante :

	Mode de gestion	Prestataire / Exploitant	Fin de contrat	
Anais	Régie avec prestataire de service	VEOLIA	30 juin 2026	
Aunac sur Charente		VEOLIA	30 juin 2026	
Cellefrouin		SAUR puis VEOLIA au 1er janvier 2021	30 juin 2026	
Coulonges		VEOLIA	30 juin 2026	
Nanclars		VEOLIA	30 juin 2026	
Puyreaux		SUEZ puis VEOLIA au 1er janvier 2020	30 juin 2026	
Saint Amant de Boixe		VEOLIA	30 juin 2026	
Val de Bonnieure		VEOLIA	30 juin 2026	
Saint Front		VEOLIA	30 juin 2026	
Tourriers		SUEZ puis VEOLIA au 1er janvier 2021	30 juin 2026	
Vars		VEOLIA	30 juin 2026	
Villognon		VEOLIA	30 juin 2026	
Vouhartes		SAUR puis VEOLIA au 1er mars 2020	30 juin 2026	
Xambes		VEOLIA	30 juin 2026	
Chenon Chenommet		VEOLIA	30 juin 2026	
Montignac Charente		Délégation	VEOLIA	31 décembre 2020
Mansle		Délégation	SAUR	31 décembre 2022
Pays d'Aigre	Délégation	SAUR	31 décembre 2027	

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ POPULATION DESSERVIE

Le service d'assainissement desservait, au 31 décembre 2018, 4 429 abonnés répartis comme suit :

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le service d'assainissement collectif dessert une population d'environ 9 500 habitants

	Nombre d'abonnés	
	2017	2018
Anais	159	206
Aunac sur Charente	220	224
Cellefrouin	120	120
Coulonges	66	66
Nanclars	115	115
Puyreaux	110	110
Saint Amant de Boixe	491	492
Val de Bonnieure	288	288
Saint Front	15	20
Tourriers	159	159
Vars	368	368
Villognon	131	131
Vouhartes	75	75
Xambes	120	120
Chenon Chenommet	143	145
Total régie	2 580	2 639
Montignac Charente	282	290
Mansle	901	906
Pays d'Aigre	666	659
Total	4 429	4 494

■ VOLUMES FACTURES

CDC COEUR DE CHARENTE

	Volume facturé [m3]	
	2017	2018
Anais	18 976	9 221
Aunac sur Charente	12 438	14 664
Cellefrouin	6 880	6 560
Coulonges	4 000	4 220
Nanclars	8 621	8 337
Puyreaux	7 980	7 925
Saint Amant de Boixe	42 102	53 802
Val de Bonnieure	25 809	26 410
Saint Front	1 000	1 000
Tourriers	6 080	4 012
Vars	29 476	25 400
Villognon	10 384	10 384
Vouhartes	3 651	2 094
Xambes	4 390	6 759
Chenom Chenomet	6 258	6 875
Total régie	188 045	187 663
Montignac Charente	24 063	14 163
Mansle	95 976	99 813
Pays d'Aigre	52 944	46 894
Total	361 028	348 533

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

	Linéaire de réseau [km]
Anais	4,200
Aunac Charente	2,570
Cellefrouin	2,300
Coulonges	1,700
Nanclars	2,700
Puyreaux	2,200
Saint Amant de Boixe	12,600
Val de Bonnieure	9,500
Saint Front	0,400
Tourriers	3,300
Vars	5,500
Villognon	2,400
Vouhartes	1,900
Xambes	1,700
SIACCC	1,200
Total régie	54,170
Montignac Charente	11,267
Mansle	18,180
Pays d'Aigre	15,140
Total	98,757

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Vingt-trois (23) stations d'épuration sont en place sur le territoire de la collectivité pour une capacité totale d'épuration de 15 060 Equivalent habitant:

- *Anais (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : ANAIS

Capacité nominale : 350 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	21 kg/j	52,5 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 01/12/2006

Milieu récepteur du rejet : Infiltration puis l'Argence

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	2	25					
DCO	2	90					
MES	2	30					
NKj	2	20					

- Aunac (bourg)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : AUNAC

Capacité nominale : 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	24 kg/j	48 kg/j	36 kg/j	6 kg/j	1,4 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 13/10/2014

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	1	30					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1						
NGL	1						
Pt	1						

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	8,775

- Station d'épuration " CHAVAGNAC "

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CELLEFROUIN

Lieu-dit : CHAVAGNAC

Capacité nominale : 170 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- <200 Équivalent Habitant du 02/10/2012

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	25					
DCO	0,5	90					
MES	0,5	30					
NKj	0,5	20					
NGL	0,5						
Pt	0,5						

- Cellefrouin (Bourg)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : CELLEFROUIN

Capacité nominale : 120 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Coulonges (Bourg)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : COULONGES

Capacité nominale : 240 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	36 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 10/07/2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					

- Nanclars (bourg)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : NANCLARS

Capacité nominale : 280 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	42 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60	et		70
DCO	0,5	200	ou	60	et		400
MES	0,5			50	et		85

- Déclaration du 28/06/2007

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	125					
MES	1	30	et	50			
NKj	1			60			
NGL	1						
Pt	1						

- Puyréaux "L'AGE"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : PUYREAUX

Lieu-dit : l'Age

Capacité nominale : 65 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	3,9 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 17/11/2006

Milieu récepteur du rejet : Fossé

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					

- *Puyréaux (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : PUYREAUX

Capacité nominale : 230 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	13,8 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 17/11/2006

Milieu récepteur du rejet : massif d'épandage

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

- *Saint Amant de Boixe "NITRAT"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT AMANT DE BOIXE

Capacité nominale : 250 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	38 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 27/01/2009

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

- Saint Amant de Boixe "LA FICHERE"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT AMANT DE BOIXE

Lieu-dit : LA FICHERE

Capacité nominale : 160 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	24 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	0,5	35		60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 02/03/2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	125					
MES	1	30					

- Saint Amant de Boixe "LE BOURG"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SAINT AMANT DE BOIXE

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

ValParamètre	DBO5	MES
Capacité	48 kg/j	72 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	1	35	ou	60			
DCO				60			
MES				50			

- Déclaration du

Milieu récepteur du rejet : Le Javard

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	1	30					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NGL	1	20					

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2018
Tonnage de boues produites (en tonnes de matière sèche)	10,71

- *Val de Bonnieure : Saint Angeau (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SAINT ANGEAU

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	48 kg/j	120 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	35	et	60			
DCO	1			60			
MES	1			50			

- Déclaration du 14/11/2002

Milieu récepteur du rejet : La Bonnieure

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	35					
NKj	1	15					

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2018
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	7,188

- *Saint Front (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT FRONT

Capacité nominale : 60 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	18 m ³ /j

- *Chenon Chenommet (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : CHENOMMET

Capacité nominale : 470 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	28,2 kg/j	71 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 20/01/2009

Milieu récepteur du rejet : sol

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

- *Tourriers (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : TOURRIERS

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 680 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	40,8 kg/j	81,6 kg/j	61 kg/j	10,2 kg/j	2,72 kg/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 28/11/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

- *Vars (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VARS

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 1 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	78 kg/j	117 kg/j	78 kg/j			195 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 19/12/2007

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	2	25					
DCO	2	90					
MES	2	30					
NKj	2	20					
NGL	2						
Pt	2						

- *Villognon (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VILLOGNON

Capacité nominale : 420 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre
Capacité

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	0,5	25	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- *Vouharte (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VOUHARTE

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	12 kg/j	30 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 20/07/2011

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

- *Xambes (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : XAMBES

Lieu-dit : LA GROUGE

Capacité nominale : 350 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	21 kg/j	42 kg/j	31,5 kg/j	5,25 kg/j	1,14 kg/j	42 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 31/07/2012

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

- *Montignac (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : MONTIGNAC CHARENTE

Lieu-dit : av. Marguerite de Valois

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	48 kg/j	80 kg/j	72 kg/j	120 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DCO	1			60			

- Déclaration du

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	40					
DCO	1	120					
MES	1	120					

- *Mansle (bourg)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : MANSLE

Lieu-dit : Les Beaux Peux

Capacité nominale : 4 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	264 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70			50
DCO	12	125	ou	75			250
MES	12	35	ou	90			85
NGL	4	15		70			
Pt	4	2		80			

- Déclaration du 03/08/2007

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et		50
DCO	12	90	ou	89	et		250
MES	12	30	ou	95	et		85
NKj	4	10	ou	90			
NGL	4	15	ou	85			
Pt	4	2	ou	92			

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2018
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	40,628

- Aigre (bourg)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : AIGRE

Lieu-dit : BOIS BILLON

Capacité nominale : 2 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	132 kg/j	264 kg/j	198 kg/j	33 kg/j	8,8 kg/j	550 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 17/11/2011

Milieu récepteur du rejet : Aume

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	89,6			50
DCO	12	90	ou	81,3			250
MES	12	25	ou	93,1			85
NKj	4	10					
NGL	4	15					
Pt	4	2					

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2018
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	11

- Verdille (bourg)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VERDILLE

Lieu-dit : BOURG

Capacité nominale : 315 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	19 kg/j	38 kg/j	28 kg/j	4,8 kg/j	1,3 kg/j	47 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	0,5	35	ou	60			
DCO	0,5			60			
MES	0,5			50			

- Déclaration du 12/04/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	1	25					
DCO	1	90					
MES	1	30					
NKj	1	20					
NGL	1						
Pt	1						

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
25/01/2018	Tarif du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune : convergence des tarifs

Pour les services délégués, les tarifs concernant la part de la société délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2500	0,2500

AR PREFECTURE

016-200072023-20190926-20190926_14-DE
Regu le 07/10/2019

Fiches tarifaires par territoire

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	103,15	101,58	-1,52 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,31	2,19	-5,19 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

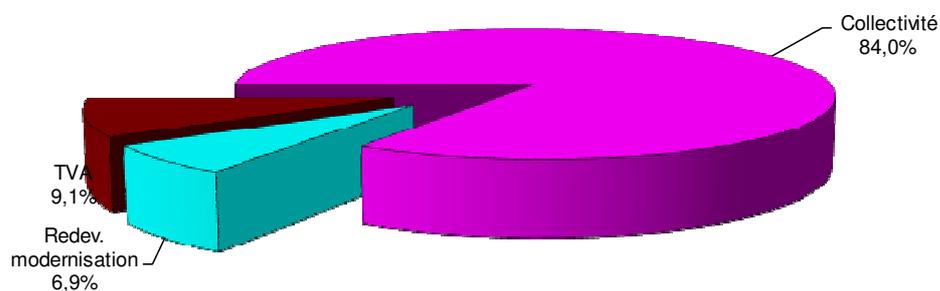
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	380,35	364,38	-4,20 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	41,04	39,44	-3,90 %
Total [€ TTC]	451,39	433,82	-3,89 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-4,20 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,62 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0036 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	86,67	93,33	+7,68 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,32	1,53	+15,91 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,00	
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

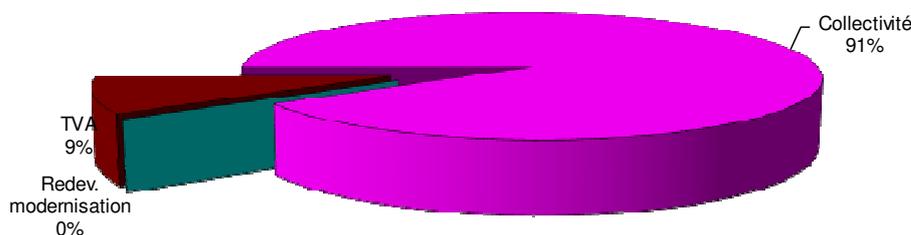
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	245,07	276,93	+13,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	0,00	
TVA	27,51	27,69	+0,65 %
Total [€ TTC]	302,58	304,62	+0,67 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+13,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,54 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	126,67	113,33	-10,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,42	1,59	+11,97 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

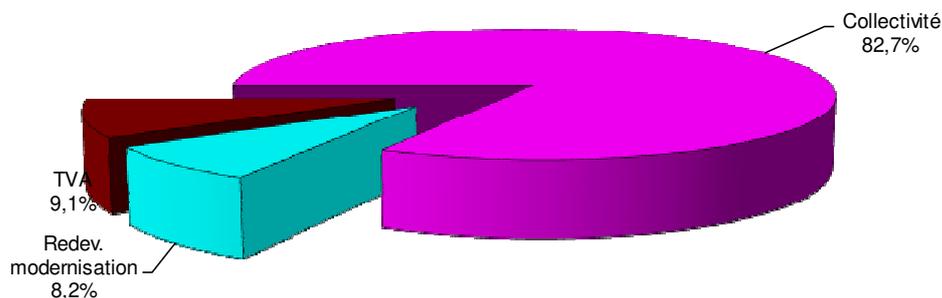
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	297,07	304,13	+2,38 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	32,71	33,41	+2,14 %
Total [€ TTC]	359,78	367,54	+2,16 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,38 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,06 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	108,00	104,00	-3,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,25	2,15	-4,44 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

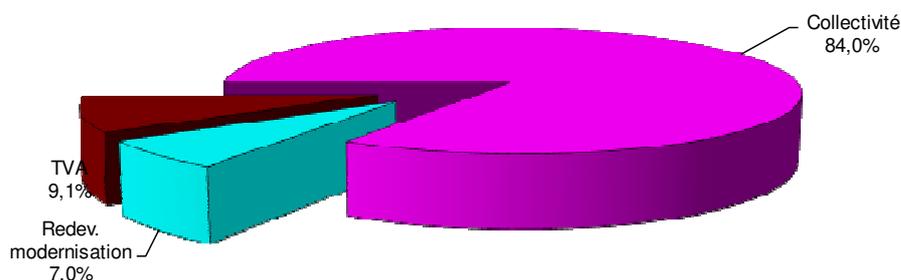
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	378,00	362,00	-4,23 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	40,80	39,20	-3,92 %
Total [€ TTC]	448,80	431,20	-3,92 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-4,23 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,59 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0036 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	113,33	106,67	-5,88 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,52	1,66	+9,21 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

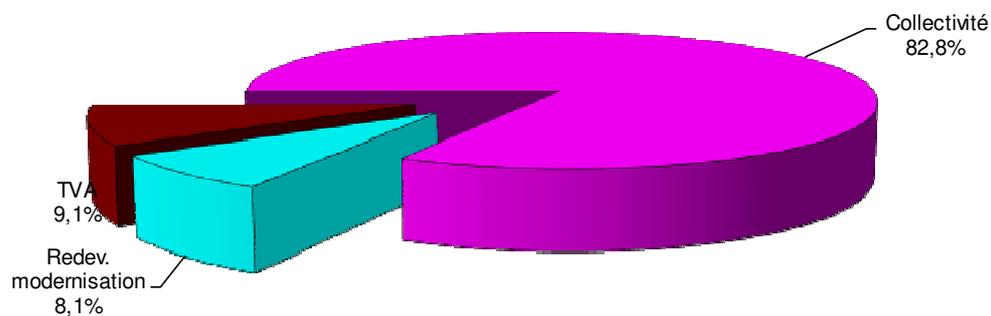
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	295,73	305,87	+3,43 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	32,57	33,59	+3,13 %
Total [€ TTC]	358,30	369,46	+3,11 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,43 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,08 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	124,67	112,33	-9,90 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,18	2,11	-3,21 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

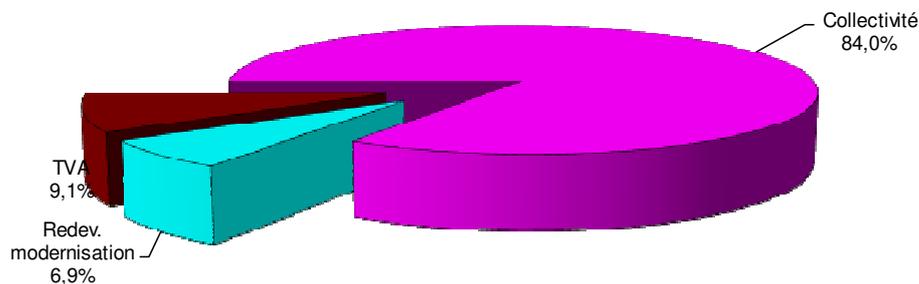
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	386,27	365,53	-5,37 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	41,63	39,55	-5,00 %
Total [€ TTC]	457,90	435,08	-4,98 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-5,37 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,63 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0036 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	53,33	76,67	+43,77 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,98	1,97	-0,51 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

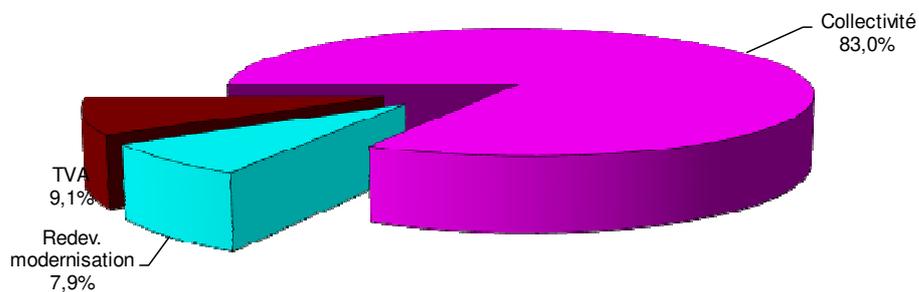
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	290,93	313,07	+7,61 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	32,09	34,31	+6,92 %
Total [€ TTC]	353,02	377,38	+6,90 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+7,61 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,14 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	110,37	105,19	-4,69 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,51	1,65	+9,27 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

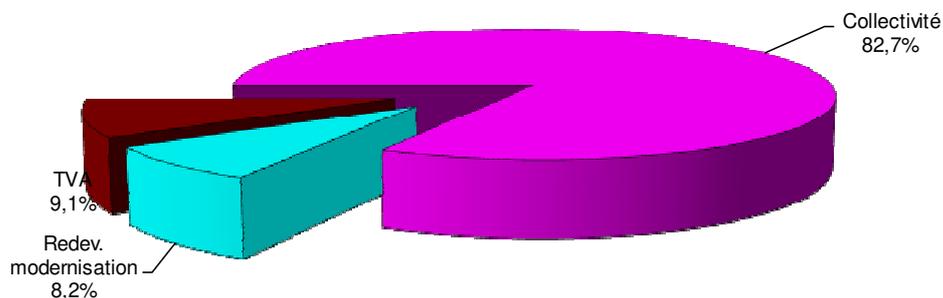
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	291,57	303,19	+3,99 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	32,16	33,32	+3,61 %
Total [€ TTC]	353,73	366,51	+3,61 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,99 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,05 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	263,33	181,67	-31,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,65	1,08	+66,15 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

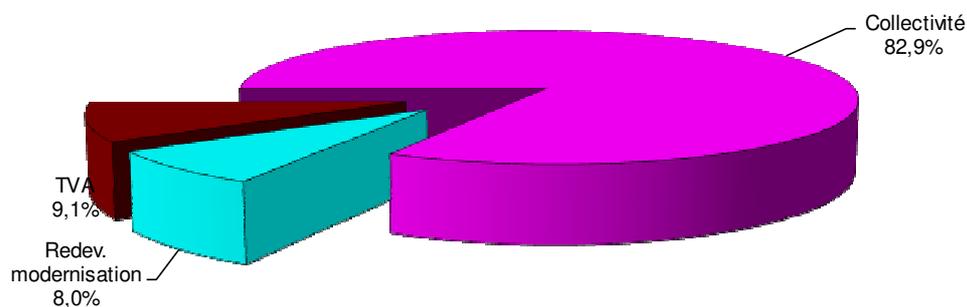
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	341,33	311,27	-8,81 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	37,13	34,13	-8,08 %
Total [€ TTC]	408,46	375,40	-8,09 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-8,81 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,13 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	106,67	103,33	-3,13 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,68	1,77	+5,36 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	308,27	315,73	+2,42 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	33,83	34,57	+2,19 %
Total [€ TTC]	372,10	380,30	+2,20 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,42 %

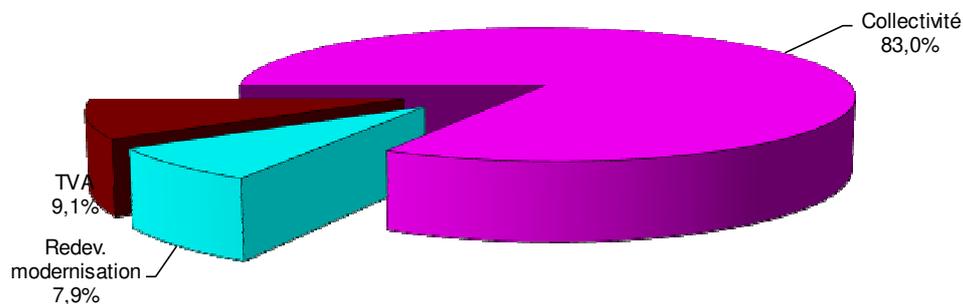
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,17 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,33	66,67	+100,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,24	2,15	-4,02 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	302,13	324,67	+7,46 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	33,21	35,47	+6,81 %
Total [€ TTC]	365,34	390,14	+6,79 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+7,46 %

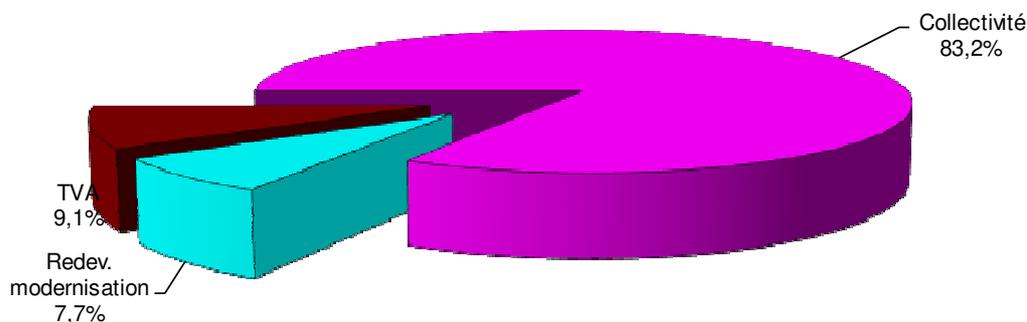
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,25 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0033 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	133,33	116,67	-12,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,92	1,26	+36,96 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

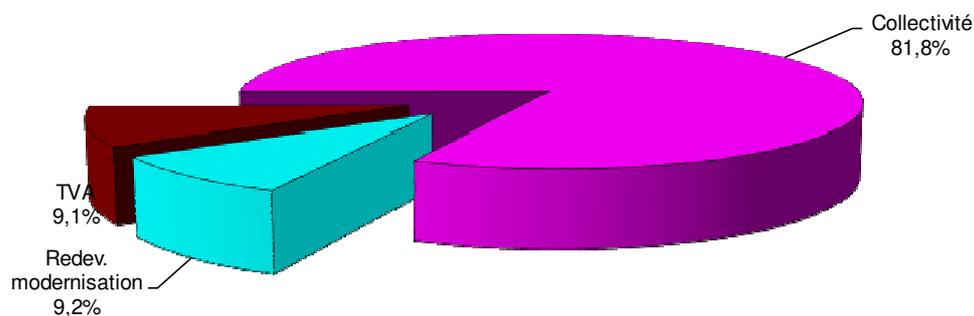
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	243,73	267,87	+9,90 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	27,37	29,79	+8,84 %
Total [€ TTC]	301,10	327,66	+8,82 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+9,90 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,73 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	100,00	100,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,65	1,75	+6,06 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	298,00	310,00	+4,03 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	32,80	34,00	+3,66 %
Total [€ TTC]	360,80	374,00	+3,66 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+4,03 %

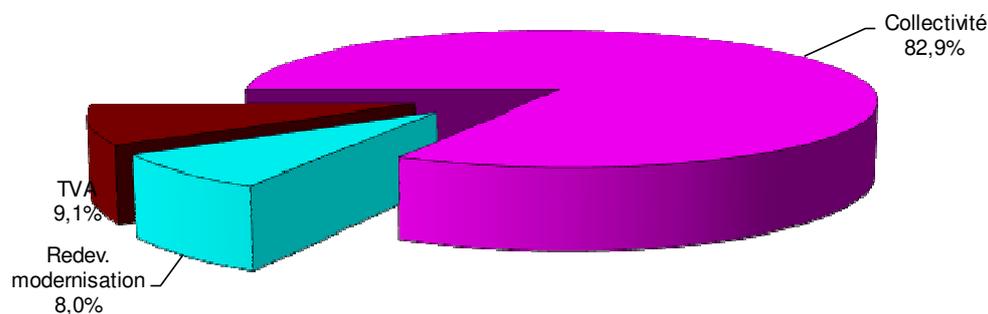
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,12 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	110,00	105,00	-4,55 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,65	1,75	+6,06 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

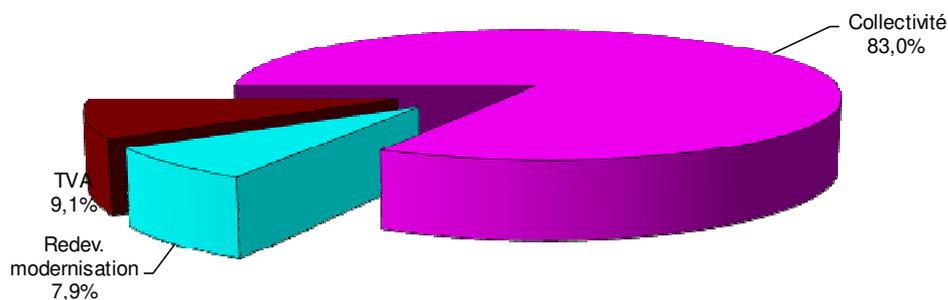
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	308,00	315,00	+2,27 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	33,80	34,50	+2,07 %
Total [€ TTC]	371,80	379,50	+2,07 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,16 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	200,00	150,00	-25,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,55	2,35	-7,84 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

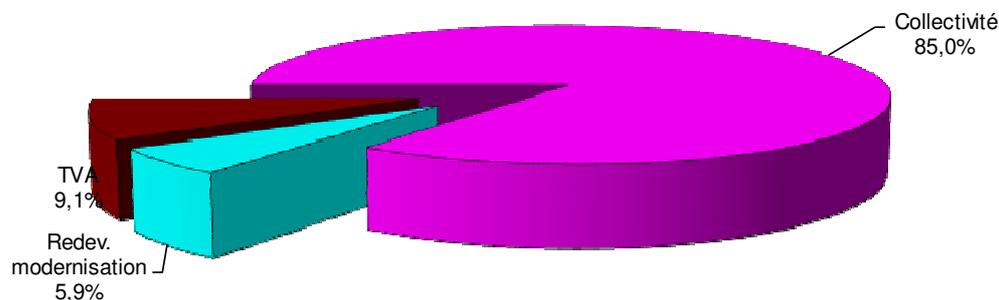
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	506,00	432,00	-14,62 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	53,60	46,20	-13,81 %
Total [€ TTC]	589,60	508,20	-13,81 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-14,62 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 4,24 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0042 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,11	30,71	+1,99 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,6700	0,6832	+1,97 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,32	52,50	+44,55 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,29	1,2668	-1,80 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	110,51	112,69	+1,97 %
Collectivité	191,12	204,52	+7,01 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	33,16	34,72	+4,70 %
Total [€ TTC]	364,79	381,93	+4,70 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,17 %

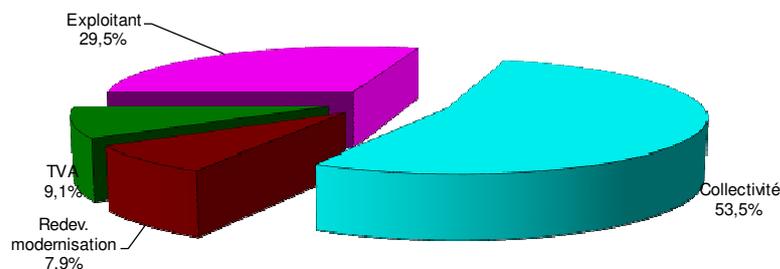
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,18 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,05	31,93	+9,91 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,509	0,5410	+6,29 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,58	61,39	+6,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,891	1,039	+16,61 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	90,13	96,85	+7,46 %
Collectivité	164,50	186,07	+13,11 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	28,46	31,29	+9,94 %
Total [€ TTC]	313,09	344,21	+9,94 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+11,11 %

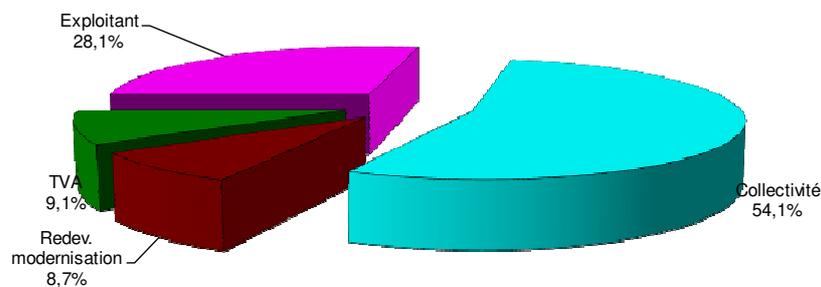
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,87 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	51,13	51,95	+1,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,982	0,9934	+1,16 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,54	47,38	-2,39 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,237	1,1166	-9,73 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	168,97	171,16	+1,30 %
Collectivité	196,98	181,37	-7,92 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	39,60	38,25	-3,41 %
Total [€ TTC]	435,55	420,78	-3,39 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-3,67 %

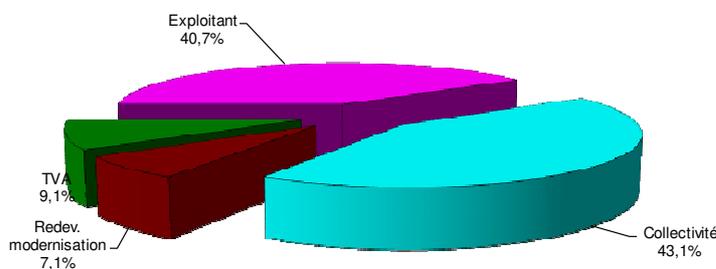
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,51 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0035 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ RECETTES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Collectivité			Excédent reversé des communes	Déléataire
	Redevance	PFAC	APE		Redevance
Régie	661 259,34 €	47 000,00 €	105 125,75 €	554 514,44 €	
Montignac Charente	33 626,00 €		1 662,59 €		25 769,00 €
Mansle	136 976,60 €		22 401,02 €		81 483,71 €
Pays d'Aigre	87 057,72 €		13 631,09 €		79 138,45 €
Total	918 919,66 €	47 000,00 €	142 820,45 €	554 514,44 €	186 391,16 €

Recettes totales de la collectivité relatives à l'exercice 1 108 740 €

Recettes exceptionnelles (versement des excédents des budgets communaux) :
554 514 €

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2018	
Taux de desserte	98%	

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
	TOTAL	120	

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

	Linéaire de réseau [km]	Indice de connaissance
Anais	4,200	85
Aunac sur Charente	2,570	75
Cellefrouin	2,300	110
Coulonges	1,700	75
Nanclars	2,700	110
Puyreaux	2,200	50
Saint Amant de Boixe	12,600	65
Val de Bonnieure	9,500	90
Saint Front	0,400	65
Tourriers	3,300	70
Vars	5,500	45
Villognon	2,400	90
Vouhartes	1,900	90
Xambes	1,700	90
Chenon Chenomet	1,200	100
Total régie	54,170	77
Montignac Charente	11,267	80
Mansle	18,180	85
Pays d'Aigre	15,140	75
Total	98,757	79

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

Taux de conformité sur le territoire de la Communauté de Communes : 100 %

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 à l'exception de la station d'épuration de Montignac-Charente

Taux de conformité sur le territoire de la Communauté de Communes : 95 %

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 à l'exception de la station d'épuration de Montignac-Charente

Taux de conformité sur le territoire de la Communauté de Communes : 95 %

par rapport aux prescriptions particulières

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions

Taux de conformité sur le territoire de la Communauté de Communes : 100 %

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux d'extensions de réseaux de collecte des eaux usées Communes d'Oradour et d'Aigre pour les villages de Germeville, Saint Mexant et l'Ouche	966 782 €	372 379 €	
Travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées Communes de Mansle -Boulevard Gambetta & Venelles des Petites Chenevières	172 418 €		
Travaux de sécurité des sites	33 596 €		
Travaux bassin d'aération Saint Amant de Boixe	19 356 €		
Total des travaux engagés	1 192 152 €	372 379 €	0 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 1er janvier 2019 fait apparaître les valeurs suivantes pour l'ensemble du service d'assainissement collectif :

Encours (capital restant dû au 31 décembre 2018)	4 553 509,31 €
Capital remboursé en 2018	371 062,81 €
Intérêts payés en 2018	133 412,12 €

■ AMORTISSEMENTS

Le montant de la dotation aux amortissements 2018 est de 575 724,26 €.

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : ANAIS**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,66 €	104,94 €	+2,22 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	112,61 €	-22,87 %
pour l'assainissement collectif	380,35 €	364,38 €	-4,20 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,87 €	10,87 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	16,45 €	14,74 €	-10,40 %
pour l'assainissement collectif	41,04 €	39,44 €	-3,89 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	315,58 €	282,76 €	-10,40 %
pour l'assainissement collectif	451,39 €	433,82 €	-3,89 %
TOTAL TTC GLOBAL	766,97 €	716,58 €	-6,66 %

■ **PRIX GLOBAL : AUNAC SUR CHARENTE (AUNAC)**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,74 €	96,29 €	+1,64 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	245,07 €	276,93 €	+13,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,49 €	15,58 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	27,51 €	30,69 €	+11,58 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	297,17 €	298,81 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	302,58 €	337,62 €	+11,58 %
TOTAL TTC GLOBAL	599,75 €	636,43 €	+6,12 %

■ **PRIX GLOBAL : CELLEFROUIN**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, Prestation de services du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	241,60 €	241,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	297,07 €	304,13 €	+2,38 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,47 €	15,47 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	32,71 €	33,41 €	+2,16 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	296,67 €	296,67 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	359,78 €	367,54 €	+2,16 %
TOTAL TTC GLOBAL	656,44 €	664,21 €	+1,18 %

■ **PRIX GLOBAL : COULONGES**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,64 €	117,57 €	+1,67 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	146,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	378,00 €	362,00 €	-4,23 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,80 €	10,80 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,16 €	17,27 €	+0,62 %
pour l'assainissement collectif	40,80 €	39,20 €	-3,92 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	329,20 €	331,24 €	+0,62 %
pour l'assainissement collectif	448,80 €	431,20 €	-3,92 %
TOTAL TTC GLOBAL	778,00 €	762,44 €	-2,00 %

■ **PRIX GLOBAL : NANCLARS**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	124,70 €	127,74 €	+2,44 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	166,79 €	178,08 €	+6,77 %
pour l'assainissement collectif	295,73 €	305,87 €	+3,43 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	21,71 €	21,71 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	19,40 €	20,19 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	32,57 €	33,59 €	+3,11 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	372,20 €	387,32 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	358,30 €	369,46 €	+3,11 %
TOTAL TTC GLOBAL	730,51 €	756,78 €	+3,60 %

■ **PRIX GLOBAL : PUYREAUX**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	124,70 €	127,74 €	+2,44 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	166,79 €	178,08 €	+6,77 %
pour l'assainissement collectif	386,27 €	365,53 €	-5,37 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	21,71 €	21,71 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	19,40 €	20,19 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	41,63 €	39,55 €	-4,98 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	372,20 €	387,32 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	457,90 €	435,08 €	-4,98 %
TOTAL TTC GLOBAL	830,10 €	822,41 €	-0,93 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT AMANT DE BOIXE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,66 €	104,94 €	+2,22 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	112,61 €	-22,87 %
pour l'assainissement collectif	290,93 €	313,07 €	+7,61 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,25 €	10,25 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	16,42 €	14,71 €	-10,42 %
pour l'assainissement collectif	32,09 €	34,31 €	+6,90 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	314,93 €	282,11 €	-10,42 %
pour l'assainissement collectif	353,02 €	377,38 €	+6,90 %
TOTAL TTC GLOBAL	667,95 €	659,48 €	-1,27 %

■ **PRIX GLOBAL : VAL DE BONNIEURE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/02/2011 avec la société SAUR, Tarif territoire syndical
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	99,31 €	101,25 €	+1,95 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	162,31 €	172,19 €	+6,09 %
pour l'assainissement collectif	291,57 €	303,19 €	+3,99 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	13,20 €	13,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,29 €	17,94 €	+3,76 %
pour l'assainissement collectif	32,16 €	33,32 €	+3,61 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	331,71 €	344,18 €	+3,76 %
pour l'assainissement collectif	353,73 €	366,51 €	+3,61 %
TOTAL TTC GLOBAL	685,44 €	710,69 €	+3,68 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT FRONT**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,74 €	96,29 €	+1,64 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	341,33 €	311,27 €	-8,81 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,49 €	15,58 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	37,13 €	34,13 €	-8,10 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	297,17 €	298,81 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	408,46 €	375,40 €	-8,10 %
TOTAL TTC GLOBAL	705,64 €	674,20 €	-4,45 %

■ **PRIX GLOBAL : AUNAC SUR CHARENTE (CHENOMMET)**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,74 €	96,29 €	+1,64 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	506,00 €	432,00 €	-14,62 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,49 €	15,58 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	53,60 €	46,20 €	-13,81 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	297,17 €	298,81 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	589,60 €	508,20 €	-13,81 %
TOTAL TTC GLOBAL	886,77 €	807,01 €	-8,99 %

■ **PRIX GLOBAL : CHENON**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif du syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,74 €	96,29 €	+1,64 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	506,00 €	432,00 €	-14,62 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,49 €	15,58 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	53,60 €	46,20 €	-13,81 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	297,17 €	298,81 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	589,60 €	508,20 €	-13,81 %
TOTAL TTC GLOBAL	886,77 €	807,01 €	-8,99 %

■ **PRIX GLOBAL : TOURRIERS**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	124,70 €	127,74 €	+2,44 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	166,79 €	178,08 €	+6,77 %
pour l'assainissement collectif	308,27 €	315,73 €	+2,42 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	21,71 €	21,71 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	19,40 €	20,19 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	33,83 €	34,57 €	+2,21 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	372,20 €	387,32 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	372,10 €	380,30 €	+2,21 %
TOTAL TTC GLOBAL	744,30 €	767,63 €	+3,13 %

■ **PRIX GLOBAL : VARS**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,66 €	104,94 €	+2,22 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	112,61 €	-22,87 %
pour l'assainissement collectif	302,13 €	324,67 €	+7,46 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,25 €	10,25 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	16,42 €	14,71 €	-10,42 %
pour l'assainissement collectif	33,21 €	35,47 €	+6,79 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	314,93 €	282,11 €	-10,42 %
pour l'assainissement collectif	365,34 €	390,14 €	+6,79 %
TOTAL TTC GLOBAL	680,27 €	672,24 €	-1,18 %

■ **PRIX GLOBAL : VILLOGNON**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/02/2018 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	139,43 €	
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	259,27 €	121,87 €	-52,99 %
pour l'assainissement collectif	243,73 €	267,87 €	+9,90 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,10 €	17,21 €	+0,65 %
pour l'assainissement collectif	27,37 €	29,79 €	+8,82 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	327,97 €	330,11 €	+0,65 %
pour l'assainissement collectif	301,10 €	327,66 €	+8,82 %
TOTAL TTC GLOBAL	629,07 €	657,77 €	+4,56 %

■ **PRIX GLOBAL : VOUHARTE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,64 €	117,57 €	+1,67 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	146,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	298,00 €	310,00 €	+4,03 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,80 €	10,80 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,16 €	17,27 €	+0,62 %
pour l'assainissement collectif	32,80 €	34,00 €	+3,66 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	329,20 €	331,24 €	+0,62 %
pour l'assainissement collectif	360,80 €	374,00 €	+3,66 %
TOTAL TTC GLOBAL	690,00 €	705,24 €	+2,21 %

■ **PRIX GLOBAL : XAMBES**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2017 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,64 €	117,57 €	+1,67 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	146,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	308,00 €	315,00 €	+2,27 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,80 €	10,80 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,16 €	17,27 €	+0,62 %
pour l'assainissement collectif	33,80 €	34,50 €	+2,07 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	329,20 €	331,24 €	+0,62 %
pour l'assainissement collectif	371,80 €	379,50 €	+2,07 %
TOTAL TTC GLOBAL	701,00 €	710,74 €	+1,39 %

■ **PRIX GLOBAL : MONTIGNAC CHARENTE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,66 €	104,94 €	+2,22 %
de l'assainissement collectif	110,51 €	112,69 €	+1,97 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	112,61 €	-22,87 %
pour l'assainissement collectif	191,12 €	204,52 €	+7,01 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,25 €	10,25 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	16,42 €	14,71 €	-10,42 %
pour l'assainissement collectif	33,16 €	34,72 €	+4,70 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	314,93 €	282,11 €	-10,42 %
pour l'assainissement collectif	364,79 €	381,93 €	+4,70 %
TOTAL TTC GLOBAL	679,72 €	664,04 €	-2,31 %

■ **PRIX GLOBAL : MANSLE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/01/2012 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, affermage du 01/01/2011 avec la société SAUR, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	94,74 €	96,29 €	+1,64 %
de l'assainissement collectif	90,13 €	96,85 €	+7,46 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	134,74 €	134,74 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	164,50 €	186,07 €	+13,11 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	12,60 €	12,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,49 €	15,58 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	28,46 €	31,29 €	+9,94 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	297,17 €	298,81 €	+0,55 %
pour l'assainissement collectif	313,09 €	344,21 €	+9,94 %
TOTAL TTC GLOBAL	610,27 €	643,02 €	+5,37 %

■ **PRIX GLOBAL : PUYREAux (LES SABLONS)**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE, affermage du 01/01/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, affermage du 01/01/2011 avec la société SAUR, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	124,70 €	127,74 €	+2,44 %
de l'assainissement collectif	90,13 €	96,85 €	+7,46 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	166,79 €	178,08 €	+6,77 %
pour l'assainissement collectif	164,50 €	186,07 €	+13,11 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	21,71 €	21,71 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	19,40 €	20,19 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	28,46 €	31,29 €	+9,94 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	372,20 €	387,32 €	+4,06 %
pour l'assainissement collectif	313,09 €	344,21 €	+9,94 %
TOTAL TTC GLOBAL	685,30 €	731,53 €	+6,75 %

■ **PRIX GLOBAL : AIGRE, VILLEJUS, VERDILLE,**

Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD OUEST CHARENTE, affermage du 01/01/2013 avec la société SAUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CDC COEUR DE CHARENTE, affermage du 01/01/2016 avec la société SAUR, Tarif de la Communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif**pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	126,04 €	128,03 €	+1,58 %
de l'assainissement collectif	168,97 €	171,16 €	+1,30 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	146,00 €	146,00 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	196,98 €	181,37 €	-7,92 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	13,20 €	9,60 €	-27,27 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,87 €	17,78 €	-0,50 %
pour l'assainissement collectif	39,60 €	38,25 €	-3,39 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	342,71 €	341,01 €	-0,50 %
pour l'assainissement collectif	435,55 €	420,78 €	-3,39 %
TOTAL TTC GLOBAL	778,25 €	761,79 €	-2,12 %